

bre a fait de son mieux pour obtenir que l'on nous tienne occupés au commencement de la session et j'espère qu'il continuera d'insister dans ce sens.

Je remercie l'honorable leader du gouvernement d'avoir expliqué la situation, et je l'en félicite. La population canadienne n'est pas bien au courant des fonctions de cette Chambre, ni de la procédure qui en régit l'exercice. Il me semble que le citoyen moyen considère le Sénat comme un corps automate dont les membres n'ont que du bon temps, et que tout le travail parlementaire est fait par l'autre Chambre. Nous avons tous entendu les plaisanteries que l'on fait à ce sujet. Je suis donc reconnaissant au leader du gouvernement pour sa mise au point. J'espère qu'elle contribuera à faire mieux apprécier le travail certes précieux accompli par cette honorable Chambre.

Sur la motion d'ajournement:

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, je désire ajouter une remarque. L'année dernière le programme législatif était très chargé. Et comme l'a dit mon honorable ami de la gauche (l'honorable M. Ballantyne) au cours du dernier Parlement, nous avons eu à reviser des mesures de grande importance. L'on ne remet pas tous les ans sur le métier la loi de l'assurance, la loi de la marine marchande, la loi des brevets et la loi des chemins de fer; espérons donc que nous n'aurons pas autant de lois à reviser cette année qu'en 1935. Certains inclinent à croire que nous avons une trop forte propension à légiférer. Naturellement, nous ne rendons des lois qu'en autant que nous les jugeons opportunes et nécessaires au bien général. Tout de même, il me semble que la législation devrait compter quelques années maigres.

Des honorables SÉNATEURS: Très bien, très bien.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à huit heures du soir lundi le 23 mars.

SÉNAT

Lundi 23 mars 1936.

Le Sénat se réunit à 8 heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

L'hon. M. BALLANTYNE.

ENRÔLEMENT DES CANADIENS AU TEMPS DE LA GUERRE

QUESTION DE PRIVILÈGE

Avant l'appel de l'ordre du jour:

L'honorable J. P. B. CASGRAIN: Honorables sénateurs, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire signaler au Sénat une lettre publiée dans l'édition torontonienne d'un certain magazine. Je demande la permission de citer cette lettre: deux minutes suffiront.

(L'honorable M. Casgrain donne lecture de ladite lettre.)

Je crois que le gouvernement doit s'empres- ser de contredire pareille affirmation. Cela est publié à Toronto, le principal centre de propagande bolshévique.

L'honorable JAMES MURDOCK: Honorables sénateurs, le Sénat canadien ne devrait certainement pas consigner dans ses archives les affirmations dont l'honorable sénateur vient de donner lecture. J'avais lu cet article rempli d'erreurs. Pourquoi leur donnerions-nous de l'importance en les versant au hansard. Il s'agit d'une lettre venant de Providence, Rhode Island. Je le répète, ces affirmations sont fausses. Je propose que cette lettre soit expurgée du compte rendu.

L'honorable M. MacARTHUR: L'honorable sénateur comprend-il par là le compte rendu de la presse, également?

L'honorable M. MURDOCK: Certainement; je demande à la presse de n'en point parler. Je crois que ce sont là des affirmations dignes de mépris.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je m'accorde avec l'honorable sénateur de Parkdale (l'hon. M. Murdock). Je ne crois pas avoir jamais entendu autant de sottises mensongères et calomnieuses.

L'honorable M. MacARTHUR: J'appuie la motion.

L'honorable M. CASGRAIN: Qui ne se défend pas est présumé coupable: l'opinion est ainsi faite. Je sais que ces affirmations sont fausses, mais elles font beaucoup de mal. C'est enrageant de les voir circuler sans démenti officiel; enrageant surtout pour celui dont les trois seuls fils en âge s'enrôlèrent, deux dans l'aviation, dont un fut prisonnier de guerre en Allemagne. Des personnes considérables m'ont demandé de faire contredire officiellement ces affirmations malveillantes, sans quoi le public pourra croire qu'elles renferment une bonne part de vérité.